

L'immigration chinoise en France

Isabelle Attané

Version

Libre accès

Licence / License

CC Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'Œuvre
dérivée 4.0 International (CC BY-NC-ND)

POUR CITER CETTE VERSION / TO CITE THIS VERSION

Isabelle Attané, 2022, "L'immigration chinoise en France", Population (édition française) 77: 229-262.
<https://doi.org/10.3917/popu.2202.0229>

Disponible sur / Available at:

<http://hdl.handle.net/20.500.12204/AYOOaq9QeogrXWkVh2LN>



Isabelle ATTANÉ*

L'immigration chinoise en France

La population immigrée originaire de Chine représente aujourd'hui un peu plus de 100 000 personnes en France, d'après l'Insee. Le dynamisme économique de cette population est souvent mis en avant. Toutefois, cette immigration, qui s'étale tout au long du xx^e siècle et s'amplifie depuis une quarantaine d'années, reste encore mal connue. En s'appuyant sur l'ensemble des données démographiques et administratives disponibles mais rarement exploitées, l'auteure apporte un éclairage inédit sur les flux migratoires et l'évolution des caractéristiques sociodémographiques de la population originaire de Chine.

L'immigration chinoise en France, qui remonte au début du xx^e siècle (encadré 1), reste marginale à la fois en termes de stocks (un peu plus de 100 000 personnes en 2017) et de flux, représentant entre 5 % et 7 % des admissions au séjour de ressortissants étrangers ces dernières années (tableau annexe A.1). Elle est toutefois en forte croissance (plus de 8 % par an en moyenne entre 1982 et 2017, six fois plus rapide que celle des autres immigrés) et les Chinois se placent désormais en 4^e position dans le classement des nationalités admises au séjour⁽¹⁾. Une abondante littérature, qui s'appuie surtout sur des approches qualitatives ou historiques, analyse les spécificités de cette immigration, qu'il s'agisse des courants migratoires à destination de la France (Live, 1991 ; Costa-Lascoux et Live, 1995 ; Lévy, 2005 ; Ma Mung, 2009 ; Lucchini, 2012), des parcours de ces migrants en fonction de leur région d'origine en Chine (Cattelain et Ngugen, 2002 ; Yun et Poisson, 2005 ; Lévy et Lieber, 2009 ; Lévy, 2015 ; Chuang, 2018a ; Li, 2021) ou de leurs conditions de vie ou de travail en France (Live, 1993 ; Chuang, 2013 ; Béraha, 2014 ; Pina-Guerassimoff, 2014 ; Wang, 2017 ; Chuang, 2018b ; Chuang *et al.*, 2020). L'immigration chinoise reste en revanche relativement méconnue sur un plan quantitatif, hormis dans le cadre de travaux plus généralement consacrés à l'immigration en France (Thierry, 2004 ; Beauchemin *et al.*, 2015 ; d'Albis et Boubtane, 2015). En outre, des incertitudes demeurent sur son ampleur effective : elles sont entretenues d'un côté

(1) Derrière l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (DGEF, 2018).

* Institut national d'études démographiques.

Correspondance : attane@ined.fr

par des estimations de la diaspora chinoise (Wenzhou en particulier) en France –lesquelles, en l'absence d'autres sources et en dépit d'une définition beaucoup moins restrictive que celle de l'immigration, ont souvent valeur d'usage⁽²⁾ – et, de l'autre, par des amalgames récurrents entre les immigrés chinois et ceux originaires d'autres pays asiatiques (Luguern, 2016 ; Attané *et al.*, 2021). Ces incertitudes alimentent ainsi des représentations collectives à l'égard des immigrés chinois qui oscillent entre visibilité (économique notamment, voir Li, 2021) et invisibilité (principalement sociale, voir Du, 2014).

Cet article vise à décrire les stocks et les flux de l'immigration chinoise en France métropolitaine et à mettre en évidence ses principales caractéristiques. Il se fonde tout d'abord sur les recensements de l'Insee pour présenter des données de cadrage concernant les différents sous-groupes qui forment la population issue de cette immigration, à savoir les personnes de nationalité

Encadré 1. Étrangers et immigrés chinois dans les recensements français

Plusieurs types de fichiers sont mis à la disposition des utilisateurs, mais les modes d'accès diffèrent selon le type de données (agrégées ou individuelles) et les variables contenues, notamment concernant les populations immigrées et/ou étrangères (Thave, 1996).

1) Les données agrégées mises à disposition sur le site Internet de l'Insee détaillent, d'une part, le pays de naissance pour les groupes d'immigrés les plus représentés en France (dont la Chine à partir de 2008) et, d'autre part, la nationalité pour les groupes d'étrangers les plus importants (dont la nationalité chinoise). Outre les effectifs totaux, seule la répartition par grand groupe d'âges et par sexe est fournie pour les personnes nées en Chine ou de nationalité chinoise. Dans les tableaux présentant la catégorie socioprofessionnelle et le type d'activité, elles sont incluses dans la catégorie « Autres pays » ou « Autre nationalité ».

2) Les fichiers détails (données individuelles) téléchargeables sur le site de l'Insee sont disponibles pour certaines années (fichiers « Individus localisés à la région ») et librement accessibles. Ils comportent un nombre réduit de variables avec des modalités détaillées, y compris des variables à diffusion restreinte (nationalité, pays de naissance, ancienneté d'arrivée en France). Dans ces fichiers, les variables « nationalité actuelle » et « nationalité à la naissance » (pour les Français par acquisition) sont disponibles pour la Chine. En revanche, le pays de naissance n'est pas détaillé pour la Chine, incluse dans « Autre pays ». Ces fichiers comportent néanmoins une variable sur la situation concernant l'immigration (immigré/non-immigré) qui, croisée avec la nationalité actuelle ou acquise à la naissance, permet d'estimer la population des immigrés nés en Chine.

3) L'accès aux fichiers détails mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) n'est possible que pour la communauté scientifique et leur exploitation est soumise à des restrictions. Ces fichiers comportent la plupart des variables tirées des questionnaires des recensements, dont la nationalité (actuelle ou à la naissance). En revanche, la variable « pays de naissance détaillé » pour la Chine doit faire l'objet d'une demande auprès de l'Insee. Une autre variable directement disponible s'y substitue en partie : le « lieu de naissance à l'étranger ».

Il est à noter que les années de référence retenues pour les analyses ont été contraintes par la plus ou moins grande facilité d'accès aux différentes bases de données, et en particulier à des variables non directement disponibles dans les fichiers détails.

(2) La diaspora chinoise en France (qui se fonde sur une définition très peu restrictive puisqu'elle inclut toute personne ayant un ancêtre chinois et vivant hors de Chine, Hong Kong, Taïwan ou Macao) est évaluée entre 400 000 et 540 000 personnes vers 2010 selon les sources (Ma Mung, 2009 ; Lucchini, 2012 ; Latham et Wu, 2013 ; Poston et Wong, 2016).

chinoise, les immigrés nés en Chine et la fraction des descendants d'immigrés chinois repérables dans la statistique française. Il retrace ensuite les évolutions récentes de l'immigration chinoise (croissance, localisation, rôle de la migration étudiante, ancienneté d'arrivée et acquisition de la nationalité française), puis en décrit le profil sociodémographique (structure par âge, sexe et niveau de diplôme). Cet article recourt enfin à des données administratives (état civil, ministère de l'Intérieur⁽³⁾) afin d'estimer l'ampleur des différents flux qui alimentent la croissance de la population chinoise en France.

I. Étrangers, immigrés et descendants d'immigrés chinois en France

1. Un siècle d'immigration chinoise en France

L'immigration chinoise en France a commencé avec l'enrôlement, durant la Première Guerre mondiale, de quelque 140 000 Chinois principalement originaires du Shandong et du Zhejiang à l'est de la Chine (Live, 1991), dont 2 000 à 4 000 seraient restés en France à l'issue de la guerre. À partir de la fin des années 1920, de nouveaux migrants sont arrivés du Zhejiang, notamment des districts de Qingtian et Wenzhou (Live, 1991). L'îlot Chalon, près de la gare de Lyon, est devenu, dans les années 1930, le premier quartier d'installation d'immigrés chinois à Paris, principalement des commerçants. À partir de la fin des années 1940, certains se sont déplacés vers le quartier des Arts-et-Métiers (dans le 3^e arrondissement de Paris) pour se recycler notamment dans la maroquinerie, le textile et la restauration. Depuis lors, ce quartier est un point de regroupement des Chinois du Zhejiang (Live, 1991).

L'émigration en provenance de Chine continentale a été stoppée peu après l'avènement du régime communiste en 1949 (Ma Mung, 2009), pour ne reprendre qu'à partir des années 1980 avec l'ouverture économique du pays et la libéralisation de ses politiques d'émigration (Live, 1991 ; Xiang, 2016). Ces nouveaux migrants proviennent toujours de l'est de la Chine (en particulier de Wenzhou et Qingtian dans le Zhejiang, ou du Fujian) mais les régions d'origine, et donc les caractéristiques des migrants chinois, se sont diversifiées (Chuang, 2013 ; Lévy, 2015). Le Nord (notamment les provinces de Jilin, du Heilongjiang et du Liaoning au nord-est (*dongbei* en chinois) mais aussi le Shandong ou Tianjin), est devenu la seconde grande région d'émigration à destination de la France (Bérah, 2012 ; Du, 2014). Le nombre de migrants originaires de ces différentes régions est cependant difficile à établir. Les estimations fondées sur des statistiques chinoises régionales font état de 110 000 (Li, 2021) à 250 000 immigrés

(3) Le ministère de l'Intérieur délivre les titres de séjour pour tout étranger âgé de plus de 18 ans, et dès 16 ans pour ceux qui désirent travailler. Il dispose d'une application informatique centralisée, l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (Agdref), permettant de comptabiliser ces titres.

(Lucchini, 2012) originaires de la seule région de Wenzhou présents en France vers 2010⁽⁴⁾, soit des chiffres très supérieurs à l'estimation de l'immigration chinoise totale effectuée à partir des recensements. Selon le BIT, les émigrants du Zhejiang représentaient entre 48 % et 62 % des immigrés chinois en France vers l'an 2000 et ceux du nord-est entre 17 % et 26 % (Yun, 2004 ; Yun et Poisson, 2005).

L'autre courant migratoire d'importance s'inscrit dans le passé colonial de la France en Asie du Sud-Est. Amorcé en 1954, il a d'abord concerné des Chinois principalement originaires du Guangdong et du Fujian (Live, 1991) et installés au Vietnam parfois depuis plusieurs générations, qui ont été rapatriés en France à la suite de la décolonisation de l'Indochine. D'autres ont suivi dans les années 1970, fuyant les régimes communistes du Vietnam, du Laos et du Cambodge. Au total, quelque 145 000 rapatriés et réfugiés indochinois se seraient installés en France entre 1954 et le milieu des années 1980 (Live, 1991), dont environ les deux tiers étaient d'origine chinoise (Ma Mung, 2000). Parmi ceux arrivés à partir de 1975 –entre 75 000 (Luguern, 2016) et 110 000 (Costa-Lascoux et Live, 1995)– environ 40 000 se seraient installés en région parisienne (dont près de 6 000 dans le 13^e arrondissement de Paris). Or la filiation chinoise de la plupart de ces immigrants et de leurs descendants est impossible à établir d'un point de vue statistique –en particulier s'ils sont nés Français sur le sol français, ce qui est vraisemblablement aujourd'hui le cas de la grande majorité, et ils ne conservent au mieux avec la Chine qu'un lien diasporique (Lucchini, 2012). En outre, compte tenu d'une histoire migratoire et de caractéristiques socioéconomiques distinctes (Almen, 2020) de celles des migrants arrivés directement de Chine depuis les années 1980, et du fait qu'ils n'ont pour beaucoup jamais vécu en Chine, cette catégorie de population n'est pas prise en compte dans les analyses qui suivent.

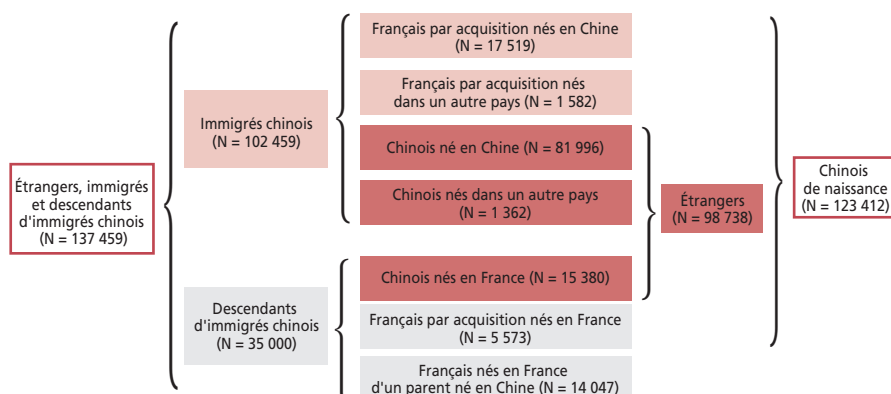
2. Les limites des recensements français

La statistique française recourt alternativement à deux critères qui permettent de comptabiliser, d'une part, la population étrangère (définie sur la base de la nationalité) et, d'autre part, la population immigrée (définie sur la base du pays de naissance). Ces deux variables sont disponibles dans les recensements pour les groupes de population les plus représentés, dont la Chine (encadré 1) et ces deux catégories se recourent partiellement. La comptabilisation exhaustive des descendants d'immigrés, troisième catégorie d'analyse régulièrement mobilisée, est impossible sur la base des recensements, qui ne permettent de repérer qu'une portion d'entre eux (ceux qui sont nés en France de nationalité étrangère et qui ont éventuellement acquis la nationalité française).

(4) Les autorités locales de Wenzhou estiment le nombre des émigrants installés à l'étranger (dans 131 pays) à 688 000 en 2015. En Europe, ils sont notamment présents en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Grèce et en Hongrie (voir : http://www.wenzhou.gov.cn/art/2017/7/19/art_1339962_8477189.html). Il faut noter qu'aucune information n'est disponible sur la manière dont ces émigrés sont comptabilisés.

Elle nécessite donc de recourir aux données de l'état civil afin de connaître le nombre de ceux nés en France de nationalité française et dont l'un des deux parents est natif d'un pays étranger. Concernant les personnes issues de l'immigration chinoise, une quatrième catégorie d'analyse est celle des Chinois de naissance : elle inclut l'ensemble des personnes détenant la nationalité chinoise ou l'ayant détenue à leur naissance avant de devenir françaises. Elle permet de pallier partiellement cette lacune et ainsi de parvenir à un comptage plus exhaustif sur la seule base des recensements (figure 1).

Figure 1. Étrangers, immigrés et descendants d'immigrés chinois en France en 2015



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee (2018) et fichiers détails du recensement de 2015.

En 2015, 137 459 Chinois, immigrés et descendants d'immigrés chinois ont été recensés en France métropolitaine (figure 1), dont 72 % entrent dans la catégorie « étrangers », 75 % dans la catégorie « immigrés » et 25 % dans la catégorie « descendants d'immigrés » ; 61 % sont à la fois étrangers et immigrés. Cette population présente des caractéristiques hétérogènes puisqu'elle inclut à la fois des primo-arrivants et des descendants de Chinois nés en France. Dans un objectif de comparaison avec les autres immigrés, les analyses qui suivent portent uniquement sur les immigrés chinois (N = 102 459, figure 1).

II. Tendances récentes de l'immigration chinoise

1. Une croissance en repli

Les données agrégées mises à disposition par l'Insee (encadré 1) révèlent la présence de 6,2 millions d'immigrés en France métropolitaine en 2017⁽⁵⁾, soit 9,6 % de sa population totale. Les immigrés chinois, qui se placent désormais

(5) La date de référence des recensements est le 1^{er} janvier.

en 5^e position dans le classement des immigrés non européens (Insee, 2020), restent cependant très minoritaires à l'échelle de la France : un peu plus de 100 000, soit 1,7 % de l'ensemble des immigrés et 0,18 % de la population métropolitaine en 2017 (tableau 1).

Tableau 1. Population immigrée en France métropolitaine, 1982-2017

	1982	1999	2010	2015	2017	Croissance annuelle moyenne (en %)			
						1982-1999	1999-2010	2010-2015	2015-2017
Total des immigrés									
Effectifs	4 037 036	4 306 094	5 405 754	5 982 300	6 231 367	0,4	2,1	2,0	2,1
En % de la population métropolitaine	7,4	7,4	8,6	9,3	9,6	—	—	—	—
Immigrés nés en Chine									
Effectifs	6 384	30 932	88 115	102 280	104 526	9,7	10,0	3,0	1,1
En % de la population immigrée	0,16	0,72	1,63	1,71	1,68	—	—	—	—
En % de la population métropolitaine	0,01	0,05	0,14	0,16	0,18	—	—	—	—
Population de France métropolitaine (en milliers)	54 335	58 496	62 765	64 300	64 639	0,4	0,6	0,5	0,3

Source : Données agrégées de l'Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques>.

L'immigration chinoise en France s'inscrit dans un mouvement général qui s'est fortement accéléré suite à l'ouverture économique du pays à partir des années 1980 (Xiang, 2016) : entre 2000 et 2016, le nombre d'immigrés chinois installés dans les pays de l'OCDE a doublé, passant de 2,1 à 4,6 millions (OCDE, 2019). Ils se concentrent toutefois dans quelques pays, notamment aux États-Unis (2,5 millions en 2018) (Echeverria-Estrada et Batalova, 2020), au Canada (environ 650 000 en 2016) (Yan *et al.*, 2019) et en Australie (526 000 en 2016) (Australian Bureau of Statistics, 2018). Les données disponibles pour l'Union européenne, parcellaires, indiquent qu'un peu plus de 900 000 immigrés chinois y résident en 2020 (Hong Kong inclus), principalement en Italie (222 408 en 2020), au Royaume-Uni (210 601 en 2019), en Espagne (171 456 en 2019), en France (113 447 en 2020) et en Allemagne (85 260 en 2011) (Latham et Wu, 2013 ; Eurostat, 2022).

Ces immigrés viennent, d'une part, de provinces chinoises à forte tradition migratoire (en particulier le Zhejiang), qui continuent d'orienter leurs migrants vers des pays où d'autres sont déjà installés et, d'autre part, de régions d'émigration désormais plus diversifiées (supra). En France, malgré un fort ralentissement ces dernières années (+ 3 % par an en moyenne entre 2010 et 2015, contre 10 % entre 1999 et 2010), la population chinoise immigrée a, jusqu'en 2015, continué de croître plus vite que celle de l'ensemble des immigrés, dont la croissance est stable autour de + 2 % par an depuis 1999. Les données les plus récentes confirment ce ralentissement, avec une croissance désormais inférieure à celle de l'ensemble des immigrés : respectivement + 1,1 % et + 2,1 %

par an en moyenne entre 2015 et 2017. Ce ralentissement résulte notamment de la baisse des admissions au séjour de ressortissants chinois en France : – 15,5 % entre le pic atteint entre 2013 et 2017, contre une hausse de 23,5 % pour les autres étrangers (tableau annexe A.1). Il est également lié aux changements politiques survenus en Chine depuis l'arrivée au pouvoir du président Xi Jinping en 2013, marqués par un resserrement des liens avec les membres de la diaspora, mais surtout par un renforcement de la politique d'incitation au retour (Liu et van Dongen, 2016), notamment celui des étudiants en mobilité internationale (Thunø, 2018 ; Campus France, 2020).

2. Une forte croissance en région, mais l'Île-de-France reste privilégiée

Une autre caractéristique des immigrés chinois est qu'ils sont très inégalement répartis sur le territoire métropolitain. Le recensement de 2017 indique que deux sur trois (66 %) résident en Île-de-France (tableau 2) contre un peu plus d'un sur trois (38 %) pour les autres immigrés et 17 % des natifs. Paris et la Seine-Saint-Denis concentrent 60 % des immigrés chinois franciliens (contre 39 % des autres immigrés franciliens).

Tableau 2. Répartition des immigrés chinois entre les régions françaises, 1999-2017

Régions	Effectifs				Croissance annuelle moyenne (%)			2017	
	1999	2010	2015	2017	1999-2010	2010-2015	2015-2017	Répartition (en %)	En % de la population totale
Île-de-France	25 524	58 329	67 540	69 383	7,8	3,0	1,4	66,4	0,71
Auvergne-Rhône-Alpes	1 117	6 381	6 705	6 649	17,2	1,0	-0,4	6,4	0,07
Occitanie	565	3 324	4 025	3 904	17,5	3,9	-1,5	3,7	0,07
Grand Est	473	3 315	4 185	3 763	19,4	4,8	-5,2	3,6	0,07
Hauts-de-France	766	3 233	3 642	3 645	14,0	2,4	0,0	3,5	0,06
Nouvelle-Aquitaine	442	2 961	3 331	3 450	18,9	2,4	1,8	3,3	0,06
Paca	822	2 516	3 344	3 360	10,7	5,9	0,2	3,2	0,07
Pays de la Loire	246	1 974	2 401	2 124	20,8	4,0	-5,9	2,0	0,06
Bretagne	170	1 427	1 855	2 000	21,3	5,4	3,8	1,9	0,06
Normandie	331	1 900	2 047	1 967	17,2	1,5	-2,0	1,9	0,06
Bourgogne Franche-Comté	265	1 547	1 671	1 785	17,4	1,6	3,4	1,7	0,09
Centre Val-de-Loire	199	1 153	1 452	1 654	17,3	4,7	6,7	1,6	0,07

Source : Données agrégées de l'Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques>.

On assiste toutefois à leur installation progressive sur tout le territoire, avec une forte baisse de la part de ceux résidant en Île-de-France (83 % en 1999) au profit d'autres régions françaises. Celles-ci sont cependant marquées par des dynamiques de peuplement très variables : après une décennie de croissance extrêmement rapide (d'au moins 10 % par an entre 1999 et 2010 dans toutes les régions hors Île-de-France, dépassant même 20 % dans les Pays

de la Loire et en Bretagne), elle s'est fortement ralentie pour passer presque partout (à l'exception de la région Paca et de la Bretagne) sous la barre des 5 % entre 2010 et 2015, et devenir nulle ou négative entre 2015 et 2017 dans cinq d'entre elles. Seuls le Centre-Val de Loire, la Bretagne et la Bourgogne Franche-Comté enregistrent une croissance toujours supérieure à 3 % par an, soit deux fois plus rapide qu'en Île-de-France (1,4 %).

Les immigrés chinois se distinguent en outre par une présence presque exclusive dans des unités urbaines⁽⁶⁾ (Brutel, 2016), beaucoup plus marquée que dans le reste de la population : c'était, en 2017, le cas de 98 % d'entre eux à l'échelle de la métropole (contre 83 % des autres immigrés et 77 % de la population non immigrée) (tableau annexe A.2). Cette concentration urbaine s'observe dans l'ensemble des régions, y compris les plus rurales comme la Bourgogne Franche-Comté et la Normandie. Ce phénomène répond à une logique de concentration « économique-urbaine » (Live, 1992) qui découle en partie – notamment chez les Wenzhou – de réseaux migratoires centrés sur la communauté d'origine à la fois géographique et linguistique (Ma Mung, 2009). En reliant les migrants primo-arrivants à ceux déjà installés en France, ces réseaux favorisent non seulement leur regroupement au sein de zones relativement circonscrites (Li, 2021) mais encore, dans ces zones, le développement d'un « marché ethnique du travail » (Ma Mung, 2009). Celui-ci est en outre centré sur des activités essentiellement urbaines de commerce et de restauration, qui occupent la majorité des immigrés chinois actifs (près de 60 % en Île-de-France, contre moins de 15 % au sein du reste de la population francilienne). En dépit de cette croissance très soutenue dans la plupart des régions, en particulier au cours des années 2000, les immigrés chinois continuent de n'y représenter qu'une infime part de la population totale (moins de 1 %), y compris en Île-de-France, qui concentre pourtant la grande majorité d'entre eux, et ils restent partout très minoritaires au sein des immigrés. Enfin, cette particularité tient aussi à la présence massive d'étudiants en mobilité internationale, logiquement concentrés dans les zones urbaines à proximité des pôles d'enseignement.

3. Les étudiants chinois : une composante migratoire d'ampleur

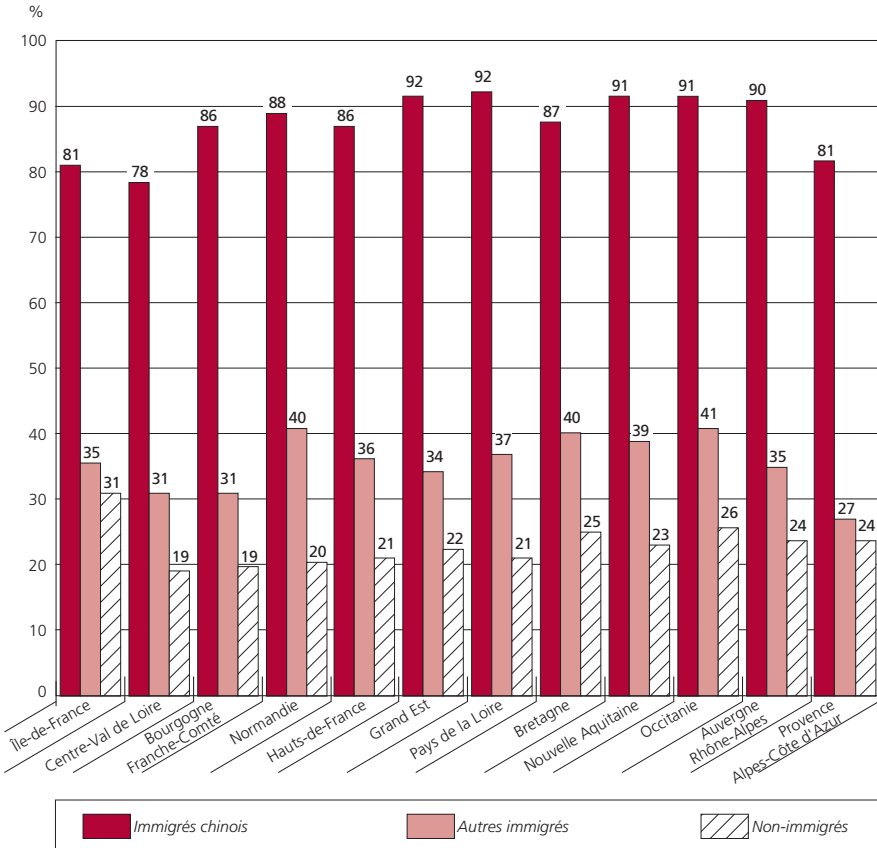
Les étudiants chinois en mobilité internationale sont une composante majeure de l'immigration régulière en provenance de Chine : en 2017, ils représentaient 64 % de l'ensemble des admissions au séjour de ressortissants chinois contre 28 % des autres ressortissants étrangers, toutes nationalités confondues (tableau annexe A.1). Au contraire des migrants économiques entrés sur le territoire depuis les années 1980, qui proviennent principalement de quelques régions relativement circonscrites en Chine (encadré 1), les étudiants ont des origines géographiques plus diversifiées. Par ailleurs, généralement

(6) Selon l'Insee, une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2000 habitants.

issus de catégories sociales plutôt favorisées (Bao, 2020), ils entretiennent généralement peu de liens avec les autres immigrés chinois.

Sur l'ensemble de la période considérée (1999-2017), près de 131 000 premiers titres de séjour d'une validité d'au moins un an ont été délivrés à des Chinois au titre des études (tableau annexe A.1), soit en moyenne les deux tiers. Le recensement confirme cette spécificité : 86 % des immigrés chinois arrivés en France entre 2010 et 2014 étaient inscrits dans un établissement d'enseignement au 1^{er} janvier 2015, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que chez les autres immigrés (35 %) et 3,5 fois plus élevée que chez les natifs (24 %) dans la même tranche d'âges. Cette proportion dépassait 90 % dans cinq régions (figure 2), où l'essentiel de la croissance récente de la population chinoise immigrée est donc dû à l'arrivée massive de ces étudiants, notamment le Grand Est, les Pays de la Loire, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine. En chiffres absolus, l'Île-de-France reste toutefois la

Figure 2. Part (%) d'immigrés en France depuis moins de 5 ans et de natifs inscrits dans un établissement d'enseignement, parmi les 20-29 ans en 2015



Champ : France métropolitaine.

Source : Fichiers détails du recensement de 2015.

région dans laquelle s'installent le plus grand nombre d'étudiants chinois : près de 5 000 sur plus de 15 000 arrivés en France entre 2010 et 2014 étaient toujours sur le territoire au 1^{er} janvier 2015, alors que la région Auvergne-Rhône-Alpes en a accueilli presque trois fois moins (1 800), et l'Occitanie quatre fois moins (1 200). Ces quelque 15 000 étudiants sont majoritairement des femmes (61 %).

La présence croissante d'étudiants chinois en France s'inscrit dans un mouvement global, la Chine étant désormais le premier pays pourvoyeur d'étudiants en mobilité internationale (Xiang, 2016). La France, qui a mis en place en Chine un important dispositif de promotion de son enseignement supérieur, figurait en 2015 en 8^e position dans le classement mondial du nombre d'étudiants chinois accueillis, et en 3^e position dans celui des pays d'accueil non anglophones, après le Japon et la Corée du Sud (Campus France, 2018). Au nombre des raisons expliquant cet attrait pour la France figurent notamment le faible coût des études en comparaison des pays anglo-saxons, la forte valorisation des diplômes français sur le marché du travail chinois, la faible sélection à l'entrée dans les universités françaises et la qualité de leurs enseignements (Sztanke, 2005). Le choix de la France est aussi favorisé par la signature d'accords de coopération visant à renforcer le partenariat franco-chinois dans l'enseignement supérieur, de même que par l'incitation forte d'agences chinoises spécialisées dans la mobilité internationale des étudiants à étudier en France, pour les raisons évoquées précédemment (Bao, 2020). On note cependant, ces dernières années, une baisse du nombre d'entrées d'étudiants chinois en France (– 18 % entre 2010 et 2017) plus marquée encore que celle des ressortissants chinois admis sur le territoire avec un autre type de visa (– 10 %) (tableau annexe A.1). De plus, des signaux politiques en Chine suggèrent que cette tendance à la baisse est susceptible de se confirmer dans les prochaines années avec notamment, de la part du gouvernement chinois, des incitations pour les meilleurs étudiants à poursuivre leur scolarité dans leur pays (Campus France, 2020).

Si les régions françaises (hors Île-de-France) sont relativement attractives pour les étudiants chinois, notamment du fait que le coût de la vie y est moindre qu'en Île-de-France, elles n'attirent en revanche qu'une faible part des autres migrants, notamment économiques : moins de 2 600 au total parmi les immigrants chinois non étudiants âgés de 20 ans ou plus, arrivés en France entre 2010 et 2014, contre plus de 3 200 dans la seule Île-de-France, ce qui révèle des dynamiques migratoires de nature différente au sein du territoire. D'un côté, les régions (hors Île-de-France) qui bénéficient de manière significative de l'apport démographique des étudiants, mais celui-ci n'est que passager soit parce qu'ils quittent la France à l'issue de leurs études, soit parce qu'ils y demeurent sous un statut autre que celui d'étudiant (Borrel, 2008) ; de l'autre, l'Île-de-France qui bénéficie davantage de l'apport démographique des immigrants chinois actifs, *a priori* plus durable que celui des étudiants. On ne dispose

cependant pas d'information précise sur la part de ces étudiants qui retournent en Chine à l'issue de leurs études⁽⁷⁾, ou sur le nombre de ceux qui s'installent plus durablement en France. Concernant la génération arrivée en France dans la première moitié des années 2010, on note une discordance importante entre le recensement de 2015 (dans lequel, comme indiqué précédemment, quelque 15 000 immigrants chinois inscrits dans un établissement d'enseignement ont déclaré être entrés en France au cours de cette période et y étaient toujours présents au 1^{er} janvier 2015) et les statistiques d'admission au séjour. Celles-ci font état de plus de 42 500 admissions au séjour d'étudiants chinois entre 2010 et 2014, ce qui suggère que plus de la moitié d'entre eux (autour de 27 000) sont soit rentrés en Chine à l'issue de leurs études, soit ont remigré vers un pays tiers, soit résident toujours en France mais n'y sont plus étudiants. L'organisme Campus France (2020) avance toutefois que la part d'étudiants retournant en Chine à l'issue de leurs études à l'étranger aurait été assez importante ces dernières années.

4. Une immigration relativement récente

Une autre spécificité de l'immigration chinoise réside dans son caractère récent en comparaison des courants migratoires en provenance des autres pays du monde⁽⁸⁾. En effet, parmi les immigrants chinois toujours présents sur le territoire au 1^{er} janvier 2015 et ayant déclaré l'année de leur arrivée en France, les trois quarts (78,2 %) sont arrivés depuis 1995, contre moins de la moitié (47,6 %) des autres immigrants ; un sur quatre (25,3 %) est arrivé durant la période la plus récente (entre 2010 et 2014) contre 12,7 % des autres immigrants (figure 3)⁽⁹⁾.

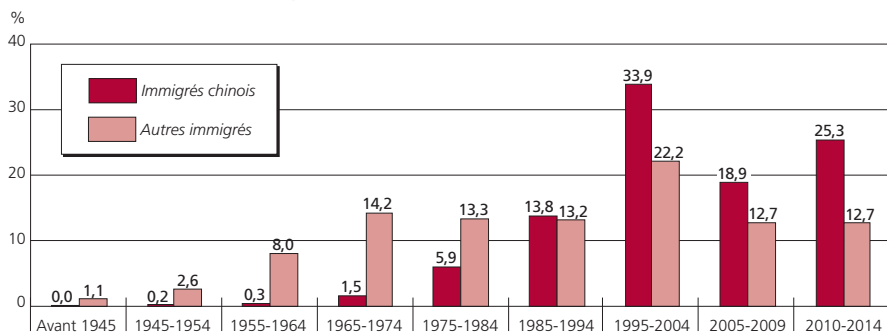
Bien qu'en hausse, la part d'immigrants chinois dans les différentes cohortes d'entrants reste faible : au recensement de 2015, ils représentaient 0,1 % de l'ensemble des immigrants arrivés en France avant 1965 et 3,6 % de ceux arrivés entre 2010 et 2014. Ce dernier chiffre est près de deux fois inférieur à celui des Chinois dans le total des admissions au séjour sur cette dernière période (entre 6,4 % et 7,3 % selon les années (tableau annexe A.1), soit une moyenne de 6,7 % sur 2010-2014). Il évoque là encore l'existence d'une migration de retour ou d'une remigration vers un pays tiers, plus fréquente chez les immigrants chinois que chez les autres immigrants, sans doute liée à la présence importante d'étudiants chinois en mobilité internationale, ce qui traduirait donc une moindre propension à s'installer durablement en France.

(7) Sur les 1 067 000 étudiants venus étudier dans l'UE entre 1978 et 2006, seuls 275 000 seraient retournés en Chine. Cependant, la part de retours en Chine à l'issue de leurs études serait en augmentation ces dernières années (plus de 50 % en 2009) (Latham et Wu, 2013).

(8) La variable « ancienneté d'arrivée en France » ne permet qu'une mesure imparfaite des courants migratoires successifs, 15 % des personnes concernées n'ayant pas fourni cette information. De plus, l'estimation faite ici ne tient pas compte de la mortalité entre la date d'arrivée et le 1^{er} janvier 2015 ni des personnes qui ont quitté la France.

(9) Les périodes relatives à l'ancienneté d'arrivée en France sont calculées en différence de millésimes.

Figure 3. Répartition des immigrés (%)
selon la période d'arrivée en France, en 2015



Champ : France métropolitaine.

Source : Fichiers détails du recensement de 2015.

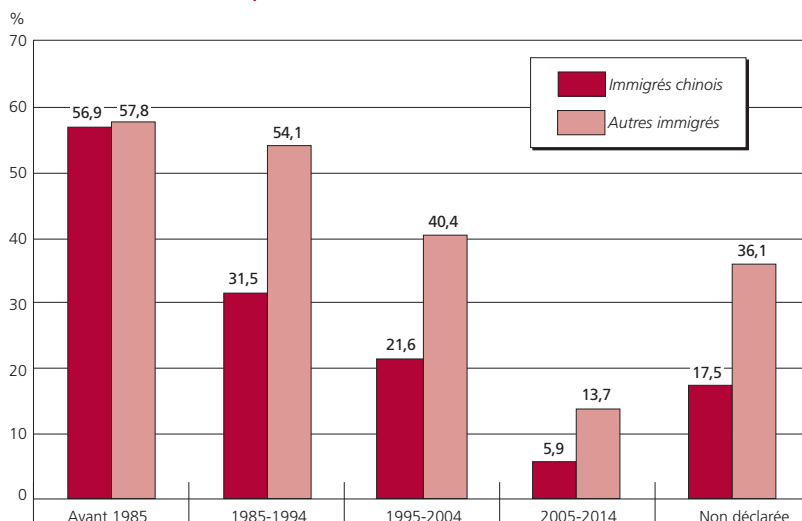
5. Une moindre fréquence des acquisitions de la nationalité française

Cette dernière hypothèse se confirme par le fait que les acquisitions de nationalité française, qui témoignent *a priori* d'une volonté de demeurer dans le pays (Richard, 1998), sont beaucoup moins répandues chez les immigrés chinois que chez les autres immigrés : seuls 19 % des immigrés chinois l'ont acquise, soit deux fois moins que les autres (40 %). La part élevée d'immigrés chinois arrivés en France sur la période la plus récente (figure 3), par comparaison avec les autres immigrés (respectivement 21,3 % et 10,7 %), peut expliquer une partie de cet écart – notamment pour les naturalisations par décret, du fait de la durée minimale de résidence en France requise, fixée à cinq ans pour la majorité des postulants⁽¹⁰⁾. L'écart peut aussi s'expliquer par la surreprésentation des étudiants en mobilité internationale, moins enclins à une installation durable en France que les personnes ayant migré pour des motifs économiques ou familiaux (Le Bail et Shen, 2008). Néanmoins, l'écart persiste au fil des cohortes d'immigration (à l'exception de celles arrivées en France avant 1985) : à durée de séjour en France équivalente, la part des immigrés chinois ayant acquis la nationalité française est en effet environ deux fois moindre que chez les autres immigrés (figure 4).

Ces écarts pourraient s'expliquer par le fait que, n'ayant souvent qu'une faible maîtrise de la langue française (concernant les étudiants chinois, voir Bao, 2020) et donc n'atteignant pas le niveau requis (B1) pour l'obtention de la nationalité par décret, les immigrés chinois pourraient être plus souvent déboutés de leur demande pour ce motif. Se sachant en deçà de ce niveau, ils pourraient aussi exercer une forme d'autocensure en renonçant à déposer une demande. Cette particularité semble en revanche ne pas valoir dans les pays

(10) Voir : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/La-nationalite-francaise/Les-conditions-et-modalites-de-l-acquisition-de-la-nationalite-francaise>

Figure 4. Part d'immigrés (%) ayant acquis la nationalité française selon la période d'arrivée en France, en 2015



Champ : France métropolitaine.

Sources : Fichiers détails du recensement de 2015.

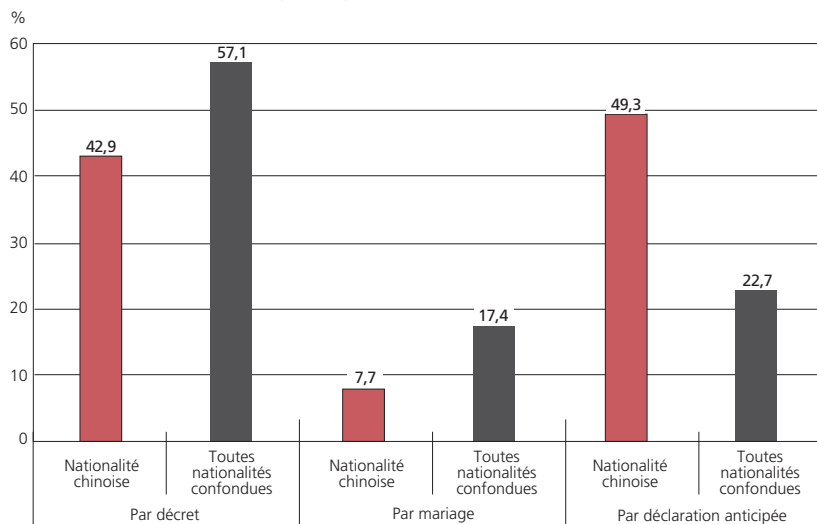
anglophones, dont les Chinois maîtrisent généralement mieux la langue (Bao, 2020) : aux États-Unis par exemple, 53 % des immigrants chinois ont acquis la nationalité américaine, soit une proportion légèrement supérieure à celle des autres immigrants (51 %) (Echeverria-Estrada et Batalova, 2020). Il est également possible que, la Chine ne reconnaissant pas la double nationalité, la « rupture symbolique » qu'implique un changement de nationalité (Mlati et Duarte, 2005) revête un caractère particulièrement dissuasif pour les immigrants chinois – même si, là encore, ce facteur semble ne pas valoir aux États-Unis. Une autre hypothèse est que, dans le contexte français où l'immigration chinoise est globalement moins qualifiée qu'aux États-Unis, et surtout davantage dominée par les Wenzhou qui entretiennent généralement des liens étroits avec leur communauté d'origine en Chine (Li, 2021), les Chinois pourraient s'inscrire dans des projets migratoires de plus court terme, envisageant par exemple un retour dans leur pays à la fin de leur période d'activité en France.

Cette hypothèse est cohérente avec le fait que, bien que la part de Chinois dans le total des acquisitions de la nationalité française soit en légère hausse (0,6% en 1999 et 1,6% en 2015, voir annexe I), ces acquisitions ont concerné pour moitié, en 2016, des mineurs nés en France, qui ont donc obtenu la nationalité par déclaration anticipée avant leur majorité⁽¹¹⁾ – une proportion

(11) La législation française stipule, depuis 1998, que tout enfant né en France de parents étrangers acquiert automatiquement la nationalité française à sa majorité, sauf s'il la décline sur demande expresse. Une demande d'acquisition par déclaration anticipée pour des mineurs nés en France de parents étrangers peut toutefois être faite à partir de l'âge de 13 ans (<https://www.diplomatie.gouv.fr>).

deux fois plus élevée que pour toutes les nationalités confondues (figure 5). Les demandes de naturalisation (par décret) font l'objet d'une démarche moins fréquemment entreprise par les immigrés chinois, ou ils en sont plus fréquemment déboutés. En outre, la part de ceux devenus Français à la suite d'un mariage est plus faible que pour toutes les nationalités confondues (respectivement 7,7 % et 17,4 %), et ce malgré la hausse de la part de mariages mixtes impliquant un·e Français·e et un·e Chinois·e (2,5 % en 2015 contre 0,9 % en 1999)⁽¹²⁾. Une partie de ces écarts peut également découler de la moindre durée de résidence en France des immigrés chinois, compte tenu du délai de quatre ans à compter du mariage, après lequel il est possible de souscrire une déclaration de nationalité⁽¹³⁾. Enfin, si les acquisitions de la nationalité traduisent *a priori* une volonté de s'établir durablement en France, plus de 2 600 des 18 742 Chinois devenus Français entre 1999 et 2014 (tableau 3) n'ont pas été recensés en 2015⁽¹⁴⁾, soit parce qu'ils ont, dans l'intervalle (s'ils ne sont pas décédés), quitté le territoire pour retourner en Chine ou s'installer dans un autre pays, soit parce qu'ils séjournent en France moins de six mois par an⁽¹⁵⁾. Ceci suggère donc que l'acquisition de la nationalité française par des Chinois ne met pas nécessairement un terme à leur parcours migratoire.

Figure 5. Acquisitions de la nationalité française selon les principales modalités en 2016 (%)



Source : Ministère de l'Intérieur (<https://www.immigration.interieur.gouv.fr>).

(12) Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2656612#tableau-Figure2c>)

(13) Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (<https://www.diplomatie.gouv.fr>)

(14) Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2656612#tableau-Figure2c>)

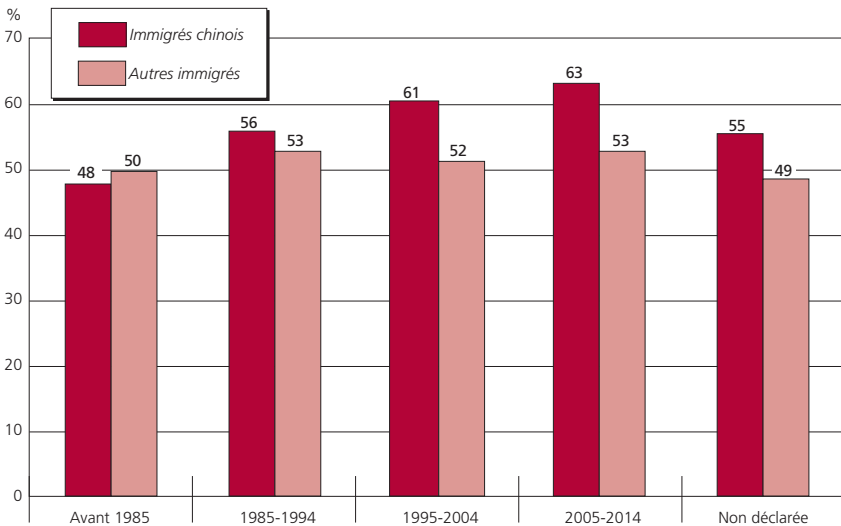
(15) Ce dernier critère étant une condition pour être comptabilisé dans les recensements français.

III. Profil sociodémographique des immigrés chinois

1. Une population jeune et majoritairement féminine

Les immigrés chinois se distinguent également par une surreprésentation des femmes (60 % en 2017, contre 51 % des autres immigrés), qui augmente au fil des cohortes d'immigration (figure 6). Cette tendance, déjà mise en évidence par des études qualitatives (Lévy et Lieber, 2009 ; Pina-Guerassimoff, 2014 ; Lévy, 2015), résulte d'une féminisation marquée des flux d'entrées de ressortissants chinois, la part de femmes dans les admissions au séjour étant passée de 56% en 1999 à 62% en 2017 (tableau annexe A.1).

Figure 6. Part (%) de femmes dans les différentes cohortes d'immigration en 2015

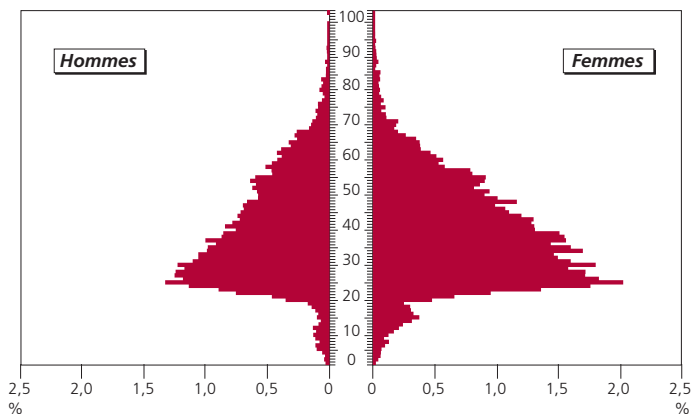


Champ : France métropolitaine.

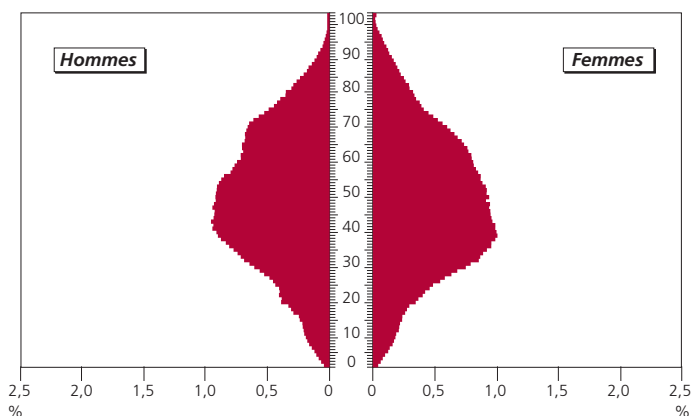
Source : Fichiers détails du recensement de 2015.

La population chinoise immigrée se caractérise aussi par sa relative jeunesse, malgré une faible proportion d'enfants de moins de 15 ans – équivalente à celle des autres immigrés (moins de 5 %, contre près de 20 % chez les natifs). On observe en particulier une forte surreprésentation des jeunes adultes (54 % des immigrés chinois étaient âgés de 20 à 39 ans en 2017, contre 29 % des autres immigrés et 23 % des non-immigrés) (figure 7), liée notamment à la présence massive d'étudiants en mobilité internationale. Cette relative jeunesse résulte également de la très faible part des 65 ans ou plus (4 %, contre 20 % du reste de la population). L'âge médian des immigrés chinois est très inférieur à celui du reste de la population métropolitaine : 36 ans en 2017, contre 47 ans pour les autres immigrés et 41 ans pour les natifs.

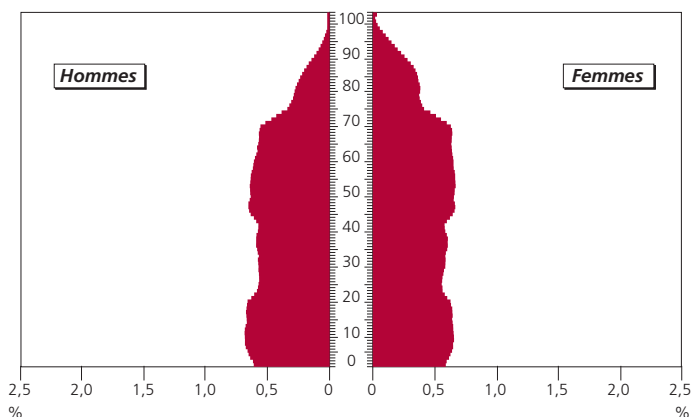
Figure 7. Structure par âge et par sexe de la population en 2017
7A. Immigrés chinois (0,2 % de la population de France métropolitaine)



7B. Autres immigrés (9,4% de la population de France métropolitaine)



7C. Population native (90,4 % de la population de France métropolitaine)

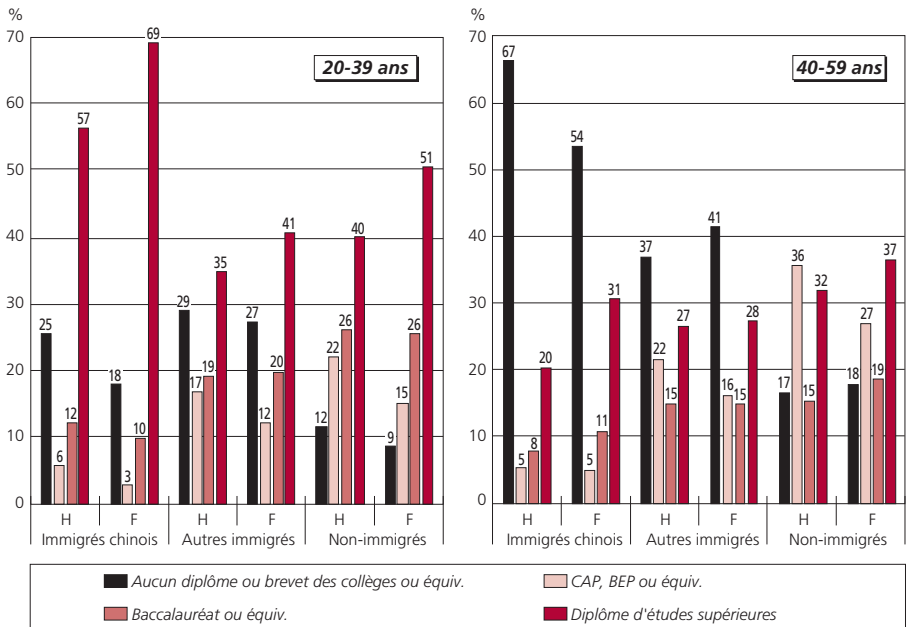


Champ : France métropolitaine.
Source : Fichiers détails du recensement de 2017.

2. Une population de plus en plus diplômée

Des travaux sur les immigrés chinois dans le monde montrent qu'ils sont en moyenne plus diplômés que les immigrés originaires des autres pays étrangers, mais aussi que les natifs du pays d'accueil (Li, 2008 ; Echeverria-Estrada et Batalova, 2020). Si cela s'inscrit dans le cadre de politiques migratoires sélectives dans des pays comme les États-Unis ou le Canada (Koslowski, 2014), on observe une tendance similaire en France où, parmi l'ensemble des adultes âgés de 20 à 59 ans, la part de ceux détenant un diplôme de l'enseignement supérieur est plus élevée chez les immigrés chinois (50 %) que chez les autres immigrés (32 %) et les natifs (40 %) (figure 8).

Figure 8. Répartition (%) des immigrés et des non-immigrés selon le diplôme le plus élevé détenu en 2015



Champ : France métropolitaine.

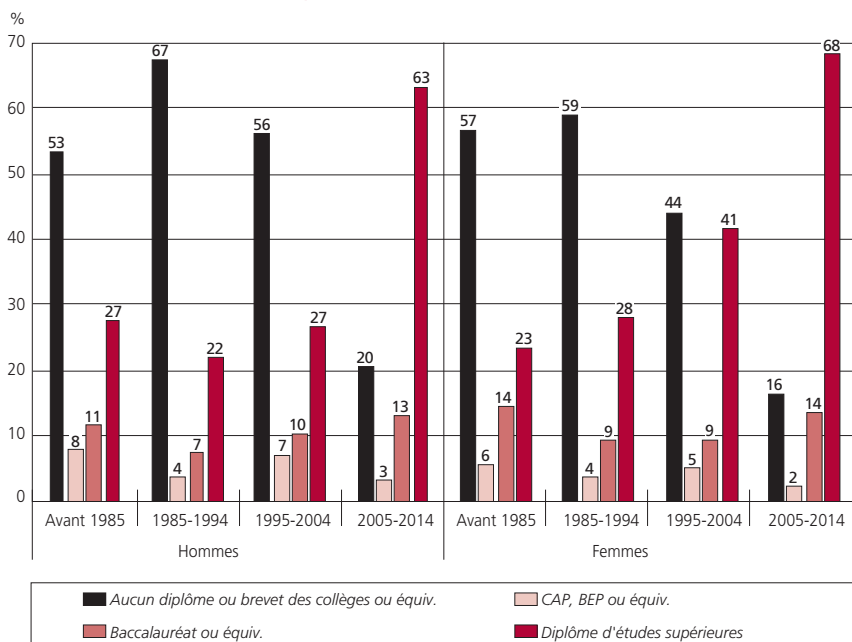
Source : Fichiers détail du recensement de 2015.

Cette caractéristique vaut seulement pour les plus jeunes (20-39 ans). On observe effectivement un fort effet de génération, les immigrés chinois plus âgés (40-59 ans) étant en moyenne beaucoup moins diplômés que les autres immigrés et que les natifs (figure 8). Dans toutes les générations d'immigrés, on constate une relative surreprésentation, d'une part, des personnes peu ou pas diplômées, et, d'autre part, de celles titulaires d'un diplôme d'études supérieures, tandis que celles détenant un diplôme de niveau intermédiaire (de type CAP, BEP ou baccalauréat) sont particulièrement peu nombreuses en comparaison du reste de la population (figure 9). Il faut aussi tenir compte du fait que la mesure des niveaux de diplôme inférieurs au baccalauréat obtenus

à l'étranger est potentiellement imparfaite, à cause de l'absence d'équivalence avec des diplômes français. Ce constat rejoint toutefois celui de Xiang (2016) à partir de l'analyse des flux d'émigration en provenance de Chine, qui souligne une polarisation entre, d'une part, la migration d'individus hautement qualifiés (et souvent à hauts revenus) et, d'autre part, celle des personnes peu ou pas qualifiées (et généralement à faibles revenus).

Le basculement qui s'est opéré entre les deux générations d'immigrés doit être mis en regard avec deux phénomènes : d'une part, l'élévation générale du niveau d'éducation du reste de la population métropolitaine, les immigrés chinois s'inscrivant dans cette tendance générale ; d'autre part, la massification de l'enseignement supérieur en Chine depuis la fin des années 1990 (Bao, 2020), qui modifie significativement le profil des migrants chinois arrivant en France. Par ailleurs, des différences entre hommes et femmes sont nettement visibles dans les cohortes arrivées entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000 (figure 9), qui restent les plus représentées dans l'ensemble des immigrés chinois toujours présents sur le territoire. Ceci laisse entrevoir – mais il n'est cependant pas possible d'étayer cette hypothèse sur la base des données disponibles – l'existence de deux flux distincts dans cette génération d'immigration, avec d'un côté des hommes relativement peu diplômés, probablement originaires de la région de Wenzhou dont les migrants sont généralement

Figure 9. Répartition (%) des immigrés chinois selon le diplôme le plus élevé détenu et la période d'arrivée en France en 2015



Champ : France métropolitaine.

Source : Fichiers détails du recensement de 2015.

peu qualifiés (Yun, 2004 ; Du, 2014) et, de l'autre, des femmes plus diplômées, originaires notamment du Nord-Est de la Chine (Lévy, 2005). Un indice est toutefois fourni par la surreprésentation, en France, des hommes de cette cohorte d'immigration dans les métiers de la restauration (46 %, contre 27 % des femmes). Celles-ci sont légèrement surreprésentées dans des activités demandant davantage de qualifications, comme le secteur financier et de l'assurance ou l'enseignement (13 % au total, contre 7 % des hommes). Elles le sont également dans les activités de service à la personne (4 %, contre 0,7 % des hommes et 2 % des autres immigrées actives arrivées durant la même période), notamment en tant que domestiques dans des familles originaires du Zhejiang, dans lesquelles se retrouvent de nombreuses primo-arrivantes originaires du Nord-Est de la Chine (Pina-Guerassimoff, 2014).

IV. Estimer les flux de sortie du territoire

Les recensements français donnent une photographie des stocks d'étrangers et d'immigrés à un moment donné, et ils permettent d'estimer les flux annuels nets de manière indirecte, en comparant les effectifs de ces deux groupes entre deux recensements. Cependant, ils ne permettent pas de distinguer les évolutions dues à la croissance naturelle (naissances et décès survenus sur le territoire français) de celles dues au solde migratoire ou à des changements de nationalité (et notamment à l'acquisition de la nationalité française, qui réduit de fait le nombre d'étrangers). Il est donc nécessaire de recourir à d'autres sources afin de distinguer le rôle de ces différents flux dans la dynamique de la population chinoise.

L'état civil, qui fournit d'une part les naissances selon la nationalité des parents et, d'autre part, les décès de personnes nées à l'étranger, permet d'estimer la part de la croissance naturelle dans les évolutions observées⁽¹⁶⁾. On dispose par ailleurs des statistiques du ministère de l'Intérieur sur les admissions au séjour (délivrance de premiers titres tirée de la base Agdref, voir note 3) et les acquisitions de la nationalité française (tableau 3). Les flux de sortie du territoire sont beaucoup plus difficiles à établir (d'Albis et Boubtane, 2015), alimentant ainsi une incertitude sur les stocks de population chinoise effectivement présente en France⁽¹⁷⁾, en particulier celle, potentiellement importante,

(16) Les statistiques des décès de l'état civil mises à disposition des utilisateurs (<https://www.insee.fr/fr/information/4769950>) comportent le pays de naissance de la personne décédée mais pas sa nationalité, ce qui ne permet d'obtenir qu'une estimation de la croissance naturelle de la population chinoise et/ou immigrée en France.

(17) À noter que le mode de collecte retenu par l'Insee tend à sous-estimer la population et donc le nombre d'étrangers établis en France (DGEF, 2018). Par ailleurs, la confrontation des effectifs recensés sur la base de la nationalité ou du pays de naissance avec des données administratives ou des sources émanant d'autorités locales en Chine (Ma Mung, 2002 ; Li, 2021), s'avère parfois peu cohérente. Selon une Commission d'enquête du Sénat, 10 000 demandes de régularisation ont été déposées en 1998 par des ressortissants chinois en situation irrégulière, soit 28,5 % de l'ensemble des demandes. Celles ayant fait l'objet d'une décision en date du 30/04/1998 ont été satisfaites dans 92,6 % des cas, ce qui équivalait à 15 % des immigrés chinois recensés en 1999 (<https://www.senat.fr/rap/197-4701/197-470135.html>).

d'immigrés chinois en situation irrégulière (Yun et Poisson, 2005 ; Lucchini, 2012). Ils peuvent cependant être grossièrement estimés sur la base des données disponibles. Ce type d'estimation reste cependant approximatif car certaines catégories se recoupent partiellement. Des individus peuvent figurer dans ces différentes statistiques simultanément ou à différents moments de leur vie. Les personnes ayant acquis la nationalité française figurent également dans les statistiques d'admission au séjour ou dans celles des naissances survenues en France de deux parents de nationalité chinoise. Par ailleurs, les personnes en situation irrégulière peuvent échapper à ce décompte.

Tableau 3. Composantes de la croissance de la population chinoise en France métropolitaine

	Naissances en France issues de deux parents de nationalité chinoise ⁽¹⁾ (a)	Décès de personnes nées en Chine	Admissions au séjour de personnes de nationalité chinoise ⁽²⁾		Acquisitions de la nationalité française (c)	Sous-total (a+b)
			Total (b)	dont étudiants		
1999-2004	8 014	1 185	36 363	24 688	5 991	44 377
2005-2009	7 569	967	57 603	40 092	5 349	65 172
2010-2014	7 726	1 008	65 165	42 512	7 402	72 891
1999-2014	23 309	3 160	159 131	107 292	18 742	182 440

(1) Conformément à la législation française, les jeunes Chinois inclus dans ce total ont conservé la nationalité chinoise au moins jusqu'à leurs 13 ans, âge à partir duquel ils peuvent déposer une demande de naturalisation par déclaration anticipée.
(2) Il s'agit ici du nombre de premiers titres de séjour d'une validité d'au moins un an.
Source : État civil et ministère de l'Intérieur (base de données Agdref).

1. Plusieurs méthodes d'estimation

L'enregistrement des naissances à l'état civil comporte, depuis 1998, la nationalité des deux parents⁽¹⁸⁾. Il permet donc d'estimer une partie des flux incombant à la croissance naturelle, même si cette mesure reste imparfaite car elle n'enregistre que la nationalité des parents à la naissance de leur enfant, non leur nationalité à leur propre naissance, et ne prend donc pas en compte les naissances issues de Chinois devenus Français avant de devenir parents. Une autre partie des flux d'entrées est alimentée par l'immigration, estimée grâce au nombre de premiers titres de séjour d'au moins un an délivrés à des ressortissants chinois. L'estimation des stocks à partir des statistiques d'admission au séjour reste toutefois fragile. En effet, une personne détentrice d'un titre en cours de validité peut ne plus être présente physiquement sur le territoire à la date considérée, et son décès ou son acquisition de la nationalité française peuvent également venir biaiser cette estimation (d'Albis et Boubtane, 2015). Les statistiques d'admission au séjour donnent

(18) Avant 1998, la nationalité du père n'était pas toujours disponible, donc il n'est pas possible de remonter de manière fiable en amont de cette date.

une estimation imparfaite des flux d'entrée, du fait qu'elles ne prennent en compte qu'une partie des mineurs nés à l'étranger ayant accompagné leurs parents dans leur migration, non nécessairement détenteurs d'un titre propre jusqu'à leur majorité⁽¹⁹⁾ (Thierry, 2004).

En additionnant les naissances issues de deux parents de nationalité chinoise⁽²⁰⁾ survenues sur le sol français entre 1999 et 2014 aux 159 131 personnes de nationalité chinoise admises au séjour sur cette période, on obtient, sur ces seize années, un apport net de 182 440 Chinois (tableau 3). Toutefois, une partie des personnes composant cet apport net n'est pas repérable dans le recensement de 2015. En effet, il existe un écart important entre la croissance nette de la population chinoise déduite des stocks recensés entre 1999 et 2015 (soit $98\,738 - 28\,319 = 70\,419$ personnes, tableau annexe A.3) et celle résultant du solde des naissances et des admissions au séjour de personnes de nationalité chinoise (+ 182 440, voir tableau 3) dont on déduit le nombre décès de Chinois survenus en France (3 160) et celui des Chinois devenus Français (18 742). Cette différence, de 90 119⁽²¹⁾ personnes, donne donc une première estimation des flux de sorties nettes de ressortissants chinois entre 1999 et 2014.

Une deuxième méthode d'estimation, également fragile, consiste à mettre en regard le nombre de premiers titres de séjour délivrés au cours d'une période donnée et celui du stock de titres en cours de validité détenus à l'issue de cette période. Pour 2015 par exemple, l'Agdref mentionne 103 933 Chinois détenant un titre de séjour en cours de validité (DGEF, 2017)⁽²²⁾, mais ce chiffre fait ressortir deux discordances. D'une part, il excède de plus de 5 000 personnes⁽²³⁾ celui des Chinois présents dans le recensement de 2015 (98 738, tableau annexe A.1). D'autre part, il reste très inférieur au nombre de premiers titres délivrés durant la période pour laquelle nous disposons de l'information (159 131 entre 1999 et 2014, tableau 3), avec un écart net de 55 198 personnes⁽²⁴⁾. Si le premier écart peut être partiellement ignoré du fait des limitations à l'utilisation du stock de titres de séjour en cours de validité pour dénombrer

(19) En effet, un immigré mineur n'est tenu de détenir une carte de séjour qu'à partir de ses 18 ans, et à partir de 16 ans s'il exerce une activité professionnelle (Thierry, 2004).

(20) Seuls les enfants nés en France de deux parents chinois prennent systématiquement la nationalité chinoise à leur naissance et la conservent au moins jusqu'à l'âge de treize ans (voir note 13). Sont donc exclues de ce décompte les naissances issues d'un seul parent chinois, qui peuvent avoir pris la nationalité, éventuellement française, de l'autre parent.

(21) Ce chiffre a été obtenu de la manière suivante : somme des naissances et des admissions au séjour de personnes de nationalité chinoise (182 440) dont on a soustrait la croissance nette de la population chinoise déduite des stocks recensés en 1999 et 2015 (70 419), le nombre de Chinois devenus Français (18 742) et le nombre de décès (3 160), soit un total de 90 119 sorties nettes.

(22) <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/Focus/Les-etrangers-en-France-Rapport-au-Parlement-sur-les-donnees-de-l-annee-2017> ; <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/Focus/Les-etrangers-en-France-Rapport-au-Parlement-sur-les-donnees-de-l-annee-2018>

(23) Soit $103\,933 - 98\,738 = 5\,195$.

(24) Soit $159\,131 - 103\,933 = 55\,198$.

les étrangers établis en France⁽²⁵⁾, le second fournit, après soustraction des acquisitions de la nationalité française⁽²⁶⁾ et des décès sur la période (tableau 3), un ordre de grandeur du nombre de ceux qui sont sortis du statut d'étranger résidant de façon durable et régulière en France (33 296⁽²⁷⁾).

Une troisième méthode, également grossière, consiste à comparer le nombre d'admissions au séjour entre 1999 et 2014 (159 131, tableau 3) au nombre de Chinois et de Français par acquisition de la nationalité chinoise à la naissance qui, au recensement de 2015, ont déclaré être arrivés en France à partir de 1999 (62 235). Après soustraction des décès estimés sur la période considérée (3 160), on obtient un écart de 93 736 sorties, proche de notre première estimation, correspondant au nombre de personnes admises au séjour sur la période et susceptibles d'avoir quitté le territoire dans l'intervalle.

Ces trois estimations situent donc le nombre de sorties dans une fourchette large, entre environ 33 000 et 94 000 personnes de 1999 à 2014, soit respectivement l'équivalent de 21 % et 60 % du nombre des entrées de ressortissants chinois sur la période (159 131, tableau 3). D'Albis et Boubtane (2015) ont estimé que les sorties d'étrangers toutes nationalités confondues ont représenté 51,6 % du nombre des entrées sur la période 1998-2013⁽²⁸⁾. Ces estimations supposent ainsi qu'en moyenne, entre 1999 et 2014, les Chinois auraient représenté entre 2,5 % et 7,1 %⁽²⁹⁾ de l'ensemble des sorties d'étrangers pour 5,5 % des entrées (tableau annexe A.1).

2. Les migrants en situation irrégulière

Ces estimations des flux de sorties ne révèlent pas d'incohérence majeure⁽³⁰⁾. Toutefois, si une partie de ces sorties d'observation peut concerner des migrants ayant effectivement quitté le territoire – en particulier des étudiants rentrés en Chine à l'issue de leurs études –, on ne peut cependant pas exclure qu'une partie d'entre eux soient restés en France après expiration de leur titre de séjour (notamment ceux entrés en France avec un visa touristique⁽³¹⁾, voir Lucchini,

(25) D'une part, le nombre de titres de séjour en cours de validité peut en effet surévaluer la présence effective des étrangers, certains de ceux titulaires d'une carte de séjour pouvant avoir quitté la France, être décédés ou avoir acquis la nationalité française, mais rester momentanément dans les fichiers qui ne sont pas mis à jour en temps réel. D'autre part, il y a une sous-déclaration des étrangers dans les recensements de population du fait du mode de collecte retenu par l'Insee (seuls les habitants dont la résidence « la plus grande partie de l'année » est le logement étant recensés) (DGEF, 2017, p. 14).

(26) Par des personnes toujours sur le territoire en 2015, soit 15 948 (voir note 16).

(27) Soit $159\,131 - 103\,933 - 18\,742 - 3\,160 = 33\,296$.

(28) D'Albis et Boubtane (2015) estiment à 89 232 le nombre annuel moyen de sorties d'étrangers sur la période 1998-2013. Si l'on fait l'hypothèse que ce chiffre a été équivalent en 2014, on obtient un total de 1 338 480 sorties d'étrangers entre 1999 et 2014.

(29) Soit respectivement $33\,296 / 1\,338\,480 * 100$ et $93\,736 / 1\,338\,480 * 100$.

(30) En théorie, le recensement de la population comptabilise tous les habitants, y compris les clandestins, qu'il n'identifie cependant pas en tant que tels.

(31) Ces dernières années, les Chinois sont les ressortissants étrangers auxquels le plus grand nombre de visas sont délivrés : 849 550 en 2017 (tous types de visas), soit deux fois plus qu'aux ressortissants algériens, en 2^e position (ministère de l'Intérieur, 2018).

2012), amenant à tort à conclure à des sorties du territoire. La plus grande incertitude, à laquelle on n'est cependant pas en mesure de répondre, concerne en effet l'immigration « invisible », impliquant des Chinois entrés sur le territoire français soit avec un visa ou un titre de séjour émis par un autre pays de l'espace Schengen, soit irrégulièrement (Cattelain et Ngugen, 2002), dont il n'existe aucune trace dans la statistique administrative des stocks et des flux et qui, compte tenu de leur situation parfois précaire (Du, 2014), connaissent un risque accru de ne pas être pris en compte dans les recensements.

La seule estimation disponible, établie en 2005 par le Bureau international du travail, portait alors à 50 000 le nombre de ressortissants chinois en situation irrégulière en France (Yun et Poisson, 2005). On ne sait pas combien ils sont aujourd'hui, mais dans l'hypothèse où leur nombre aurait augmenté au même rythme que celui des admissions au séjour sur la période (+ 39,7 %) ⁽³²⁾, ils pourraient être près de 70 000. Dans l'hypothèse où la majorité d'entre eux échapperaient au recensement – ce qui est plausible compte tenu de leur grande précarité à la fois économique et en matière de logement (Du, 2014 ; Wang, 2017) –, ces immigrés en situation irrégulière pourraient donc, ajoutés aux 102 459 immigrés chinois recensés en 2015 (figure 1), porter le nombre de ceux effectivement présents sur le territoire à plus de 170 000. Ceci impliquerait en outre qu'au moins les trois quarts des sorties de l'observation estimées ci-dessus auraient concerné non pas des sorties effectives du territoire mais des ressortissants chinois demeurant sur le territoire en situation irrégulière. Toutefois, cette estimation, purement indicative, est sans commune mesure avec celle, plus ancienne et reposant sur les statistiques d'admissions au séjour, permise par Thierry (2004). Selon cet auteur, au début des années 2000, seuls 6 % des Chinois admis au séjour au cours des années précédentes avaient en effet été en situation irrégulière – un taux par ailleurs bien moindre que celui d'autres nationalités.

Conclusion

La mesure des flux migratoires en provenance de Chine se heurte aux mêmes contraintes que celle des flux originaires des autres pays étrangers (Héran, 2002 ; Thave, 1996). Notamment, la difficile mesure des flux de sortie (d'Albis et Boubtane, 2015) et l'impossible quantification de l'immigration « invisible » entretiennent l'incertitude sur l'ampleur effective de la présence chinoise sur le territoire (et donc sur ses caractéristiques réelles), sans doute plus encore chez les Chinois que chez les autres immigrés du fait du caractère diasporique de leur émigration (en particulier chez les Wenzhou, majoritaires en France) qui s'appuie en partie sur des réseaux

(32) On compte 9 103 admissions au séjour de ressortissants chinois ont été enregistrées en 2005 et 12 717 en 2014 (tableau annexe A.1), soit une augmentation de 39,7 %.

migratoires parfois implantés de longue date à l'étranger (Ma Mung, 2000). Aucun indice, dans les observations qui précèdent, ne confirme cependant l'hypothèse selon laquelle l'immigration chinoise serait mesurée de manière plus imparfaite que celle en provenance des autres régions du monde, et encore moins la représentation (déconstruite) que les Chinois « déferle[raie]nt par millions sur les pays occidentaux » (Héran, 2002, p. 67). Les analyses descriptives proposées dans cet article dressent un portrait potentiellement partiel de l'immigration chinoise en France et doivent être considérées avec les réserves d'usage. Elles n'en révèlent pas moins les spécificités de la part « visible » de la population des immigrés chinois eu égard à celle des autres immigrés « visibles » – dont la situation recouvre bien entendu des réalités très contrastées (Beauchemin *et al.*, 2015).

Parmi les résultats les plus saillants, on retiendra en premier lieu la forte concentration des immigrés chinois en Île-de-France, principalement au sein de quelques quartiers de Paris et communes de Seine-Saint-Denis⁽³³⁾, les distinguant ainsi des autres principaux groupes d'immigrés implantés de manière plus diffuse sur le territoire (Sagot, 2010). Cette inégale répartition les fait ainsi osciller entre une grande visibilité (notamment commerçante) dans l'espace public de ces zones (Li, 2021), et une relative invisibilité dans certaines régions françaises marquées par une présence essentiellement étudiante. L'apport de la migration chinoise étudiante, notamment féminine, est en effet significatif dans les flux migratoires eux-mêmes, tant concernant les entrées sur le territoire que la probabilité d'une migration de retour, cette dernière étant influencée par les politiques d'incitation au retour des jeunes diplômés mises en place en Chine depuis les années 1990 (Le Bail et Shen, 2008). Par définition jeunes et diplômés, les étudiants chinois en mobilité internationale viennent progressivement modifier – de façon passagère s'ils retournent en Chine à l'issue de leurs études ou plus durablement s'ils demeurent en France sous un autre statut – le profil sociodémographique général des immigrés chinois en France, en contribuant notamment à leur relative jeunesse et à l'élévation significative de leur niveau d'éducation moyen au fil des générations. Ensuite, et bien que cette piste de recherche n'ait pu être que partiellement explorée sur la base des données dont on dispose ici, on peut souligner la moindre fréquence, à durée de séjour équivalente, des immigrés chinois ayant acquis la nationalité française en comparaison des autres immigrés, en partie du fait de la barrière de la langue. Cette caractéristique pourrait également provenir de la prédominance des immigrés wenzhou qui entretiennent des liens particulièrement forts avec leur région d'origine en Chine, et pourraient de ce fait s'inscrire dans des projets migratoires intermittents, voire de plus court terme. Cette dimension de l'immigration chinoise n'apparaît qu'en filigrane au cours des descriptions proposées. Toutefois, la littérature sur le sujet (Li, 2021), notamment concernant les

(33) Notamment Belleville, le « Triangle de Choisy » dans le 13^e arrondissement et le nord du 19^e arrondissement et, en Seine-Saint-Denis, Aubervilliers, Bobigny, Pantin, Bagnolet et La Courneuve.

entrepreneurs wenzhou très présents en Île-de-France, nous invite à faire l'hypothèse que les Chinois pourraient être moins enclins que d'autres étrangers à subir la « rupture symbolique » (Mlati et Duarte, 2005), en particulier vis-à-vis de la famille et des pairs, impliquée par l'abandon de leur nationalité de naissance. Ils pourraient donc être moins enclins à demeurer durablement en France. Enfin, il reste à voir si la tendance à un recul des entrées de ressortissants chinois sur le territoire, amorcée en 2010 (tableau annexe A.1), se confirmera dans les années à venir, tournant ainsi une nouvelle page dans l'histoire de l'immigration chinoise en France.

Remerciements : Je tiens à remercier Wilfried Rault, chercheur à l'Ined, pour ses relectures précieuses de cet article au cours de sa rédaction, de même que Laurent Toulemon, grâce à qui l'accès aux recensements via le CASD, dans le cadre du projet AQRDEDA, a été facilité.



ANNEXES

Tableau A.1. Admissions au séjour et acquisitions de la nationalité française par des ressortissants chinois (1999-2017)

Année de début de validité du titre	Admissions au séjour (délivrance d'un premier titre de séjour d'au moins 1 an)						Acquisitions de la nationalité française par des Chinois	
	Total	Chine			Chinois en % du total	Part de femmes parmi les Chinois (en %)	Effectifs	En % du total
		Total	Dont au titre des études	Etudiants (en % du total)				
1999	111 726	2 194	1 305	59,5	2,0	56,4	834	0,6
2000	137 027	3 697	2 287	61,9	2,7	55,1	964	0,6
2001	164 866	5 345	3 428	64,1	3,2	56,2	866	0,7
2002	187 353	7 382	5 517	74,7	3,9	56,8	894	0,7
2003	200 709	8 911	6 338	71,1	4,4	57,7	1 255	0,9
2004	201 531	8 834	5 813	65,8	4,4	57,9	1 178	0,7
2005	199 892	9 103	5 930	65,1	4,6	58,3	1 078	0,7
2006	195 042	11 113	6 326	56,9	5,7	56,8	965	0,7
2007	177 411	10 987	7 689	70,0	6,2	59,2	759	0,6
2008	184 329	12 644	10 100	79,9	6,9	n.d.	1 122	0,8
2009	189 501	13 756	10 047	73,0	7,3	60,1	1 425	1,0
2010	184 534	13 273	9 322	70,2	7,2	60,0	1 403	1,0
2011	177 741	12 440	8 422	67,7	7,0	61,1	1 336	1,2
2012	180 077	12 674	8 314	65,6	7,0	61,8	1 331	1,4
2013	192 419	14 061	8 414	59,8	7,3	61,2	1 497	1,5
2014	200 044	12 717	8 040	63,2	6,4	61,8	1 835	1,7
2015	210 337	12 433	7 944	63,9	5,9	61,5	1 830	1,6
2016	218 355	12 732	8 097	63,6	5,8	62,5	2 057	1,7
2017	237 681	11 873	7 607	64,1	5,0	62,0		

Sources : Ces extractions de la base Agdref sur les admissions au séjour ont été réalisées par Élodie Baril (Ined), que nous remercions vivement. Elles coïncident globalement avec celles réalisées par d'Albis et Boubtane (2015). Les séries sur les acquisitions de la nationalité française proviennent du ministère de l'Intérieur (<https://www.immigration.interieur.gouv.fr>). Pour 1998-2012, elles sont accessibles via le lien : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Chiffres-des-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Archives/Statistiques-publiees-en-2013/L-acces-a-la-nationalite-francaise>

Tableau A.2. Part (%) de la population résidant dans une unité urbaine en 2017

Régions	Immigrés chinois	Autres immigrés	Population non-immigrée
Île-de-France	99,7	89,0	95,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	97,0	89,8	93,6
Auvergne-Rhône-Alpes	95,7	83,9	75,9
Occitanie	95,5	76,4	72,8
Grand Est	94,7	79,5	69,7
Hauts-de-France	94,7	83,0	77,9
Normandie	94,4	73,7	62,7
Centre-Val de Loire	94,3	78,1	64,4
Bretagne	94,1	67,8	68,5
Pays de la Loire	92,9	76,5	72,2
Nouvelle-Aquitaine	92,0	66,8	64,3
Bourgogne-Franche-Comté	89,3	71,2	54,4
France métropolitaine	98,0	82,6	76,6
<p><i>Champ</i> : France métropolitaine. <i>Source</i> : Fichiers détails du recensement de 2015.</p>			

Tableau A.3. Chinois et Français par acquisition de la nationalité chinoise à la naissance selon l'âge et le sexe, en 1999 et 2015

Groupe d'âges	1999			2015		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Nationalité chinoise						
0-4	1 597	857	740	5 291	2 658	2 633
5-9	1 236	634	602	5 566	3 001	2 565
10 - 14	1 743	1 014	729	4 712	2 352	2 360
15 - 19	2 110	1 041	1 069	3 387	1 577	1 810
20 - 24	2 499	1 126	1 373	15 736	6 417	9 319
25 - 29	3 388	1 354	2 034	15 646	6 406	9 240
30 - 34	3 788	1 625	2 163	11 558	4 507	7 051
35 - 39	4 046	1 940	2 106	9 057	3 574	5 483
40 - 44	2 881	1 475	1 406	7 828	3 109	4 719
45 - 49	1 836	979	857	6 378	2 604	3 774
50 - 54	962	491	471	5 310	2 325	2 985
55 - 59	490	298	192	3 476	1 667	1 809
60 - 64	496	245	251	2 224	1 050	1 174
65 - 69	422	200	222	1 201	625	576
70 - 74	281	144	137	571	281	290
75 - 79	255	111	144	353	169	184
80 - 84	166	78	88	227	109	118
85 ou plus	123	66	57	216	99	117
Total	28 319	13 678	14 641	98 738	42 530	56 207
Français par acquisition de nationalité chinoise à la naissance						
0 - 4	384	189	195	232	83	149
5 - 9	368	153	215	826	223	603
10 - 14	295	141	154	2 494	724	1 770
15 - 19	340	181	159	2 631	1 226	1 405
20 - 24	420	210	210	1 876	916	960
25 - 29	596	215	381	1 999	957	1 042
30 - 34	834	299	535	2 327	987	1 340
35 - 39	1 315	526	789	2 340	854	1 486
40 - 44	998	447	551	2 160	731	1 429
45 - 49	842	358	484	1 919	629	1 290
50 - 54	548	294	254	1 938	744	1 194
55 - 59	327	146	181	1 468	547	921
60 - 64	298	152	146	928	467	461
65 - 69	232	116	116	597	260	337
70 - 74	277	102	175	346	186	160
75 - 79	262	105	157	268	104	164
80 - 84	115	46	69	167	68	99
85 ou plus	124	24	100	158	63	95
Total	8 575	3 704	4 871	24 674	9 769	14 905

Source : Recensements, 1999, 2015.



RÉFÉRENCES

- ALMEN O., 2020, *The Chinese Communist Party and the diaspora: Beijing's extraterritorial authoritarian rule* (Report No. FOI-R-4933-SE), Swedish Ministry of Defence.
- ATTANÉ I., CHUANG Y.-H., SANTOS A., WANG S., 2021, Immigrés et descendants d'immigrés chinois face à l'épidémie de Covid-19 en France : des appartenances malmenées, *Critique internationale*, 91(2), 137-159. <https://doi.org/10.3917/crii.091.0140>
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS, 2018, ABS reveals insights into Australia's Chinese population on Chinese New Year. <https://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mediareleasesbytitle/D8CAE4F74B82D446CA258235000F2BDE?OpenDocument>
- BAO T., 2020, Les conditions de réussite et d'adaptation des étudiants chinois en France, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg.
- BEAUCHEMIN C., HAMEL C., SIMON P. (DIR.), 2015, *Trajectoires et origines*, Ined Éditions, Grandes enquêtes.
- BÉRAHA R., 2012, *La Chine à Paris. Enquête au cœur d'un monde méconnu*, Paris, Robert Laffont.
- BÉRAHA R., 2014, Les Wenzhou de Paris et d'ailleurs, *Hommes & migrations*, 1308, 55-63. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2994>
- BORREL C., 2008, Des statistiques fragiles et incomplètes, *Plein droit*, 77(2), 5-9. <https://doi.org/10.3917/pld.077.0005>
- BRUTEL C., 2016, La localisation géographique des immigrés, *Insee première*, n° 591.
- CAMPUS FRANCE, 2018, *Chine, Dossier pays*, 41. https://ressources.campusfrance.org/publications/dossiers_pays/fr/dossier_41_fr.pdf
- CAMPUS FRANCE, 2020, *Chiffres clés*. https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2020_fr.pdf
- CATTELAÏN C., NGUGEN S., 2002, Les Chinois, entre filières et parcours officiels, *Plein droit*, 55(4), 17-19. <https://doi.org/10.3917/pld.055.0017>
- CHUANG Y.-H., 2013, Les "aventuriers" et les "naufragés" : deux types d'immigrés chinois à Paris, ou une face cachée du miracle chinois, *Migrations société*, 149(5), 175-190. <https://doi.org/10.3917/migra.149.0175>
- CHUANG Y.-H., 2018a, Aubervilliers sur Wenzhou, ou la transformation du Grand Paris par les entrepreneurs chinois, *Hommes & migrations*, 1320, 51-58. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.4050>
- CHUANG Y.-H., 2018b, Le paradoxe de l'enclave ethnique, *Sociétés contemporaines*, 109, 11-35. <https://doi.org/10.3917/soco.109.0011>
- CHUANG Y.-H., LE BAIL H., MERLE A., 2020, Chinese Xin Yimin and their descendants in France, *Journal of Chinese Overseas*, 16(2), 153-164. <https://doi.org/10.1163/17932548-12341421>
- COSTA-LASCOUX J., LIVE Y.-S., 1995, *Paris-XIII^e, lumières d'Asie*, Paris, Autrement.
- D'ALBIS H., BOUBTANE E., 2015, Caractérisation des flux migratoires en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour (1998-2013), *Population*, 70(3), 487-523. <https://doi.org/10.3917/popu.1503.0487>

- DGEF (DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE), 2017, 2018, Les étrangers en France, Rapport du Gouvernement au Parlement.
- DU J., 2014, Habiter entre marginalité et invisibilité : les immigrés chinois en sous-location en banlieue parisienne, *Cahiers de l'Urmis*, 15, 1-17. <https://doi.org/10.4000/urmis.1268>
- ECHVERRIA-ESTRADA C., BATALOVA J., 2020, Chinese Immigrants in the United States, *Migration Policy Institute*. <https://www.migrationpolicy.org/article/chinese-immigrants-united-states-2018#Age>
- EUROSTAT, 2022, Statistiques sur la migration et la population migrante. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/MIGR_POP3CTB__custom_2289178/default/table
- GUERASSIMOFF-PINA C., 2009, Migrantes, femmes, mères chinoises, *Espace, populations, sociétés*, 3, 471-484. <https://doi.org/10.4000/eps.6832>
- HÉRAN F., 2002, Immigration, marché du travail, intégration, Commissariat général du Plan. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/024000590.pdf>
- KOSLOWSKI R., 2014, Selective migration policy models and changing realities of implementation, *International Migration*, 52(3), 26-39. <https://doi.org/10.1111/imig.12136>
- LATHAM K., WU B., 2013, *Chinese immigration into the EU: New trends, dynamics and implications*. https://eeas.europa.eu/archives/docs/china/docs/division_ecran/ecran_chinese_immigration_into_the_eu_kevin_latham_and_bin_wu_en.pdf
- LE BAIL H., SHEN W., 2008, The return of the "brains" to China: What are the social, economic, and political impacts?, IFRI. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/AV11_ENG.pdf
- LÉVY F., 2005, Les femmes du Nord, une migration au profil atypique, *Hommes & migrations*, 1254, 45-57.
- LÉVY F., 2015, Chiffonniers ou prostituées, l'investissement de l'espace public par les migrants de Chine du Nord, *Hommes & migrations*, 1311, 73-80.
- LÉVY F., LIEBER M., 2009, La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris, *Revue française de sociologie*, 50(4), 719-746. <https://doi.org/10.3917/rfs.504.0719>
- LI P., 2008, Immigration from China to Canada in the age of globalization: Issues of brain gain and brain loss, *Pacific Affairs*, 81(2), 217-239. <https://doi.org/10.5509/2008812217>
- LI Z., 2021, *Les entrepreneurs chinois en France*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais.
- LIU H., VAN DONGEN E., 2016, China's diaspora policies as a new mode of transnational governance, *Journal of Contemporary China*, 25(102), 805-821. <https://doi.org/10.1080/10670564.2016.1184894>
- LIVE Y-S., 1991, La diaspora chinoise en France : immigration, activités socio-économiques, pratiques socio-culturelles, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- LIVE Y-S., 1992, Les Chinois de Paris depuis le début du siècle. Présence urbaine et activités économiques, *Revue européenne des migrations internationales*, 8(3), 155-173.
- LIVE Y-S., 1993, Les Asiatiques : immigration et représentations, *Hommes & migrations*, 1168, 31-37.
- LUCCHINI G., 2012, Singularités de la migration chinoise en France in Béraha R. (dir.) *La Chine à Paris, enquête au cœur d'un monde méconnu*, Paris, Robert Laffont, 243-272.
- LUGUERN L., K., 2016, La représentation des immigrants. Des immigrants en représentation ? Le cas des Asiatiques, Vietnamiens en particulier, *Hommes & migrations*, 1314, 141-145, <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3694>

- MA MUNG E., 2000, *La diaspora chinoise, géographie d'une migration*, Paris, Éditions Ophrys.
- MA MUNG E., 2009, Le prolétaire, le commerçant et la diaspora, *Revue européenne des migrations internationales*, 25(1), 97-118.
- MA MUNG E., 2014, La diaspora chinoise en France, in Poinso M., Weber S. (dir.), *Migration et mutations de la société française*, Paris, La Découverte, 121-129.
- MLATI F., DUARTE C., 2005, De l'exil à la démarche de naturalisation, *Les Cahiers du social*, 9.
http://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/CduS_09-vweb-finale.pdf
- OCDE, 2019, The new immigrants global trends in migration towards OECD countries between 2000/01 and 2015/16.
<https://www.oecd.org/els/mig/Migration-data-brief-4-EN.pdf>
- PINA-GUERASSIMOFF C., 2014, Les femmes, actrices majeures de l'émigration chinoise, *Informations sociales*, 185(5), 20-23.
<https://doi.org/10.3917/inso.185.0020>
- POSTON D., WONG H., 2016, The Chinese diaspora: The current distribution of the overseas Chinese population, *Chinese Journal of Sociology*, 2(3), 348-373.
- RICHARD J-L., 1998, Rester en France, devenir Français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés, *Économie et statistique*, 316-317, 151-162.
- SAGOT M., 2010, Arrivées de l'étranger : l'Île-de-France attire des jeunes qualifiés, *Île-de-France à la page*, Insee-Institut d'aménagement et d'urbanisme, 343.
- SZTANKE M., 2005, Pékin - Paris : l'étudiant chinois est-il une marchandise ?, *Hommes & migrations*, 1254, 74-81.
- THAVE S., 1996, Les sources statistiques d'études sur les immigrés en France, *Espace, populations, sociétés*, 2, 197-214.
- THIERRY X., 2004, Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni, *Population*, 59(5), 725-764.
<https://doi.org/10.3917/popu.405.0725>
- THUNØ M., 2018, China's new global position: Changing policies towards the Chinese diaspora in the 21st century, in Wong B. & T. (eds.), *China's rise and the Chinese overseas*, Londres, Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315231952>
- WANG S., 2017, *Illusions et souffrances, Les migrants chinois à Paris*, Paris, Rue d'Ulm.
<https://doi.org/10.3917/migra.174.0141>
- XIANG B., 2016, Emigration trends and policies in China, Migration Policy Institute.
<https://www.migrationpolicy.org/research/emigration-trends-and-policies-china-movement-wealthy-and-highly-skilled>
- YAN M-C., WONG K., LAI D., 2019, Subethnic interpersonal dynamic in diasporic community: a study on Chinese immigrants in Vancouver, *Asian Ethnicity*, 20(4), 451-468.
<https://doi.org/10.1080/14631369.2019.1613885>
- YUN G., 2004, Migrants chinois et travail forcé en Europe, *Bureau international du travail*, WP. 32. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_082016.pdf
- YUN G., POISSON V., 2005, *Le trafic et l'exploitation des immigrants chinois en France*, Bureau international du travail.

Isabelle ATTANÉ • L'IMMIGRATION CHINOISE EN FRANCE

L'immigration chinoise, bien que toujours marginale à l'échelle de la France métropolitaine, à la fois en termes de stocks et de flux, a connu depuis les années 1980 une croissance six fois plus rapide que celle en provenance des autres pays. Cet article vise à pallier la relative méconnaissance de cette immigration sur un plan quantitatif. Il analyse tout d'abord les données des recensements afin d'en décrire les principales caractéristiques sociodémographiques par comparaison aux autres immigrés. Il se fonde ensuite sur des données administratives afin d'étudier les flux alimentant la croissance de la population chinoise en France et d'estimer les flux de sortie. Deux principaux résultats ressortent des analyses : d'une part, une forte concentration résidentielle en Île-de-France et dans les zones les plus urbanisées du pays ; d'autre part, l'apport significatif de la migration étudiante, qui modifie progressivement le profil sociodémographique général des migrants chinois en France.

Isabelle ATTANÉ • CHINESE IMMIGRATION TO FRANCE

While still marginal across France as a whole, in terms of both stocks and flows, immigration from China has increased 6 times faster than that from other countries since the 1980s. This article aims to fill the quantitative knowledge gap on Chinese immigration. It begins by analysing census data to describe the main sociodemographic characteristics of Chinese immigrants with respect to those from other origins. Then, it uses administrative data to describe the inflows that have contributed to Chinese population increase in France, and to estimate outflows. These analyses produce two main findings: first, a strong residential concentration in the Paris region (Île-de-France) and in the most urbanized areas; and second, large student inflows gradually modifying the general sociodemographic profile of Chinese migrants in France.

Isabelle ATTANÉ • LA INMIGRACIÓN CHINA EN FRANCIA

La inmigración china, aunque sigue siendo marginal a escala de la Francia metropolitana, tanto en términos de volumen como de flujos, ha experimentado desde los años ochenta un crecimiento seis veces más rápido que la procedente de otros países. Este artículo pretende paliar el relativo desconocimiento de esta inmigración en un plano cuantitativo. En primer lugar, analiza los datos de los censos para describir sus principales características sociodemográficas en comparación con otros inmigrantes. A partir de datos administrativos se describen entonces los flujos que alimentan el crecimiento de la población china en Francia y se estiman los flujos de salida. Se desprenden dos resultados principales: por una parte, una fuerte concentración residencial en Île-de-France y en las zonas más urbanizadas del país; por otra, la contribución significativa de la migración estudiantil, que modifica progresivamente el perfil sociodemográfico general de los migrantes chinos en Francia.

Mots-clés : immigration chinoise, générations d'immigrants, migration étudiante, France

Keywords: Chinese immigration, immigrant generations, student migration, France